

Département
Pas-de-Calais

Arrondissement
Calais

Canton de Marck

Mairie de MUNCQ-NIEURLET

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

mairiemuncqnieurlet@wanadoo.fr

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

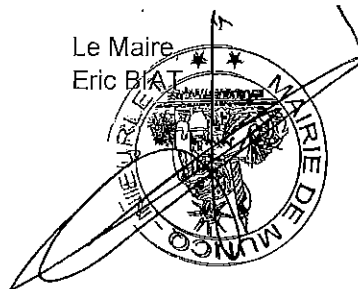
LUNDI 15 FÉVRIER 2021 (1) à 19 h 00,
SALLE COMMUNALE
à huis clos

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Délibération pour CPF (Compte Personnel de Formation) des agents
- Délibération pour désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Gravelines
- Délibération pour adhésion au Service de Prévention et santé au travail du Centre de Gestion du Pas-de-Calais
- Délibération pour adopter le projet de pacte de gouvernance de la CCRA
- Délibération concernant les projets Free Mobile sur la Commune
- Délibération pour demande de subvention au titre du Fond d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) à propos des travaux de rénovation et mise en accessibilité des sanitaires scolaires
- Délibération pour signature du projet de convention avec « Les Francas » pour le Centre de Loisirs 2021
- Délibération pour achat cadeaux pour événements familiaux et nouveaux arrivants
- Questions diverses : Point des commissions, terrain d'évolution, Compte rendu Conseil Consultatif du Communal et la Panne, lecture du plan de sauvegarde ...

Fait à Muncq-Nieurlet, le 10 Février 2021.

Le Maire
Eric BIAT



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)